

## Engagements communs sur le développement de services mobiles sans contact (NFC)

Paris, le 22 mai 2009 - Les « services sans contact » connaissent un fort développement dans la vie quotidienne des consommateurs, usagers et citoyens : transports en commun, tickets de spectacle, accès à des lieux publics et privés, paiement, fidélisation, coupons, connexions à des panneaux publicitaires, bornes d'information...

La technologie NFC (*Near Field Communication* – technologie à Radio Fréquence de courte portée de type RFID) va dynamiser l'essor de ces services et en faire émerger de nouveaux. Son intégration au téléphone mobile est un enjeu majeur pour de multiples acteurs.

Le « Forum des services mobiles sans contact », association sans but lucratif (loi 1901) créée en Octobre 2008 à l'initiative de M. Luc Chatel, secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la consommation, rassemble aujourd'hui 37 entreprises – opérateurs de téléphonie mobile, banques et établissements financiers, acteurs du commerce, de la distribution, des médias et des loisirs, opérateurs de transport et collectivités, ainsi qu'industriels et prestataires technologiques – unies autour d'une **volonté commune** de développer de nouveaux services interactifs et sécurisés sur les téléphones mobiles.

L'objectif est de **favoriser les synergies entre acteurs** dans la perspective d'**accélérer le développement** de ces nouveaux services en France, dans le respect et la prise en compte des attentes des consommateurs. Ainsi, le Forum des services mobiles sans contact se positionne naturellement comme **un espace de dialogue et de concertation** réunissant l'ensemble des intervenants de la chaîne de valeur, membres ou partenaires contributeurs. Les solutions techniques et les aspects métier liés à la mise en œuvre de services mobiles sans contact, véritable **portefeuille de services de la vie quotidienne**, sont déjà maîtrisés ou traités par différentes entités légitimes, partenaires du Forum, comme le GART, l'AFSCM, l'AEPM, le groupe Ergosum et aussi les pôles de compétitivité.

Il est désormais nécessaire de **travailler ensemble** pour réunir les conditions indispensables à la commercialisation et au déploiement de ces services, dès 2010 au niveau d'une zone géographique cible (une ville moyenne), avec l'objectif de tirer les enseignements opérationnels permettant d'envisager un **déploiement massif** des téléphones mobiles NFC en Ile de France et dans les grandes agglomérations françaises.

C'est pourquoi les signataires du présent document prennent collectivement trois engagements :

**Engagement 1 : Définir** les conditions nécessaires à l'introduction de services mobiles sans contact auprès du grand public, notamment :

- Identifier les services les plus porteurs de valeur ajoutée à court terme, en s'appuyant notamment sur les travaux des entités précitées.
- S'accorder sur le principe des déploiements d'infrastructures de services « sans contact » NFC (terminaux de paiement et, en relation avec les collectivités locales, valideurs billettiques compatibles).
- Elaborer pour les services mobiles sans contact, des politiques tarifaires adéquates, prenant en compte les intérêts des consommateurs.
- Prendre en compte les besoins et les attentes de l'ensemble des parties prenantes, notamment des Autorités organisatrices de transport et des associations de consommateurs, pour que le développement des usages soit en adéquation avec le développement technique.

Engagement 2 : **Agir** ensemble au travers d'initiatives locales, régionales, nationales pour :

- Aboutir à un consensus sur la disponibilité et la commercialisation de téléphones NFC compatibles avec les standards internationaux (ISO, ETSI, NFC Forum), sans pour autant exclure les solutions alternatives.
- Mettre en place en 2009 plusieurs projets réunissant des membres volontaires du Forum sur des zones géographiques cibles pour réaliser des opérations pré-commerciales dès 2010, avec le soutien actif des élus locaux.  
Ces projets, dont l'approche et les enseignements seront suivis et partagés par le Forum, permettront de tirer les enseignements opérationnels indispensables aux déploiements commerciaux des nouvelles gammes de téléphones mobiles NFC et/ou de supports communicants intégrant la technologie NFC aux usages courants des téléphones mobiles.  
Ces différentes opérations se réaliseront dans le cadre d'initiatives libres des membres du Forum, et tout en respectant la liberté de chaque acteur de constituer sa propre courbe d'expérience.
- Mobiliser les élus locaux autour de ce premier déploiement commercial, et au-delà, sensibiliser les collectivités locales pour développer les services mobiles sans contact adaptés à la vie citoyenne.
- Partager avec le Forum, dans la mesure du possible, la totalité des informations non-confidentielles.

Engagement 3 : **Communiquer** au plan national, européen et mondial, en coordination avec les instances et groupes de travail existants, pour faire évoluer les sujets relatifs au déploiement de services mobiles sans contact en France :

- Communiquer auprès du grand public, et associer les utilisateurs et les différentes parties prenantes pour que le développement des services mobiles sans contact soit harmonieux, en termes de sécurité, d'accessibilité, et de protection des données personnelles notamment.
- Partager les acquis des différents tests et pilotes déjà réalisés et à venir.
- Apporter aux élus parlementaires et au gouvernement une vision globale sur l'avancement du développement des services mobiles sans contact.
- Identifier les freins au déploiement et proposer des pistes de résolution des éventuelles difficultés.

Fait à Nice, le 22 mai 2009,

en présence de Luc Chatel, secrétaire d'Etat, chargé de l'Industrie et de la Consommation, les engagements communs, tels que mentionnés dans le présent document, sont approuvés par les représentants permanents au Forum des services mobiles sans contact des membres sociétaires suivants :

- Opérateurs de télécommunications mobiles :  
*Bouygues Telecom, NRJ Mobile, Orange, SFR*
- Banques et établissement financiers :  
*American Express, Axa Assistance, Banque Accord, BMS Monéo, BNP Paribas, BNP Paribas Personal Finances (Cetelem), Carrefour S2P, Crédit Mutuel CIC, Europ Assistance (02-07-09), La Banque Postale, MasterCard France, Visa Europe. Abstention de First Data.*
- Commerce, Distribution, Médias, Loisirs :  
*Casino, Clear Channel, Intermarché, LaSer, PMU.*
- Transport, Vie citoyenne et Collectivités :  
*Aéroports de Paris, Caisse des Dépôts, Effia, RATP, SNCF Proximités, Veolia Transport.*
- Industries et prestataires technologiques :  
*Alcatel-Lucent, Gemalto, Ingenico, Inside Contactless, Logica Management, Nokia, NXP, Oberthur Technologies, Prosodie (15-10-09), Sagem Wireless, Sagem Orga.*